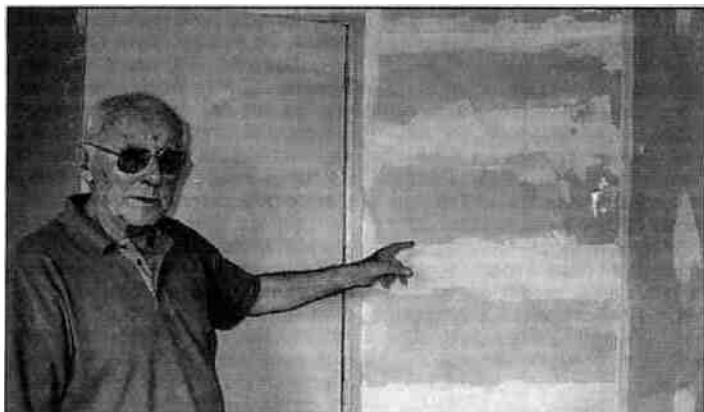


A plus de 80 ans, Maurice et Maria ne peuvent pas retourner sous leur toit

Brûlée, rebâtie, la maison est inhabitable



• Au lieu de mettre des cloisons entières, l'entrepreneur a préféré assembler plusieurs morceaux pour faire des économies. •



Le chauffe-eau est branché sur une prise partagée avec celle de la machine à laver.



Maurice n'en finit pas de compter les malfaçons de sa nouvelle maison.

Toiture trouée, fondations douteuses, murs fissurés... Les malfaçons ne manquent pas dans la nouvelle maison de Maurice et Maria. Après un incendie, ce couple d'octogénaires de Trébeurden a dû faire reconstruire son habitation. Il aurait dû s'y installer cette semaine. À la place, il compte attaquer en justice l'assurance et l'entrepreneur.

La toiture est trouée ; les cloisons et les plafonds ne sont pas droits ; il manque une fenêtre ; la moquette est posée avant que la peinture ne soit faite ; la chauffe-eau est branché sur une prise partagée avec une autre ; la porte du garage est trop haute ; pire, les fondations ne sont pas sûres. Ceci n'est qu'un aperçu. La liste des malfaçons de la nouvelle maison de Maurice et Maria est bien plus longue. Patrice Desclaud président de l'Association trégorroise pour la maison individuelle (Ami) n'en croit pas ces yeux : « Même un mauvais bricoleur aurait fait mieux. Cette maison est inhabitable. »

Maurice et Maria, respectivement 86 et 84 ans, habitants de Trébeurden depuis plus de quinze ans, ont

été obligés de faire reconstruire leur pavillon après un incendie survenu en mai 2002. « Le constat de l'expert était sans appel, raconte Maurice. Il fallait tout raser en ne conservant que la dalle. »

Ambiance électrique

Pour ce couple, commence alors un véritable chemin de croix. À la suite de l'expertise, le cabinet d'assurance dans lequel Maurice et Maria sont sociétaires depuis quarante ans lance un appel d'offres auprès des entrepreneurs de la région. « Selon lui, un seul a répondu. Nous ne pouvions que suivre la décision de l'assurance », soupire Maurice.

Les travaux démarrent le 10 octobre. Dès le début, l'ambiance est électrique. L'entrepreneur les presse pour être payé au plus tôt ; il ne vient travailler que deux jours par semaine ; Il interdit à Maurice, artisan-peintre à la retraite, familier des constructions, de mettre un pied sur le chantier. Ce dernier note pourtant plusieurs malfaçons. L'entrepreneur ne prend pas en compte ses remarques. Il menace même d'arrêter le chantier, « Si nous n'étions pas

d'accord avec lui, Il ne venait pas pendant quinze jours », confie Maria. Pour elle, cette attitude n'a qu'une explication : « C'est de la méchanceté. »

Maria et Maurice décident alors d'écrire à leur assurance, pour faire part de leur inquiétude. Leurs nombreux recommandés restent sans réponse. Patrice Desclaud, de l'Ami, leur vient en aide. « Notre association cherche avant tout à prévenir ce genre de situation. Mais nous ne pouvions pas rester inactifs face à un tel gâchis », explique-t-il. A son tour, il met tout en œuvre pour débloquer la situation. Encore une fois, personne ne bouge.

Trouver un autre toit

Le summum se produit le 23 juin lors de la remise des clés. L'Ami accompagne les propriétaires pour cette visite légale importante, mais l'entrepreneur ne l'entend pas ainsi, « Il m'a menacé, m'a dit que je n'avais rien à faire ici, déplore Patrice Desclaud. On a même failli en venir aux mains ! Les gendarmes ne sont pas loin. Finalement, l'entrepreneur s'en va.

Maria et Maurice décident aujourd'hui d'attaquer en justice. Ils ne pensaient pas en arriver là : « Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour trouver un arrangement. Mais c'était toujours non. Maintenant, nous nous attendons au procès. A plus de 80 ans, vous ne croyez pas que nous avons mérité un peu de tranquillité », lâche Maria.

Après avoir fait constater les dégâts par un huissier, ils ont dépêché un expert qui évaluera si la maison est finalement habitable ou non. Cette expertise déterminera les motifs des poursuites.

En attendant, Maria et Maurice doivent trouver un nouveau logement. Depuis l'incendie, ils louent une modeste maison dans le centre de Trébeurden. « L'assurance ne paie plus le loyer depuis un mois. Mais nous ne pouvons pas déboursier 275 euros par mois avec une pension de retraite qui s'élève à 610 euros », confie Maurice. Dès la fin de l'été et le départ des touristes, ils se mettront en quête d'un nouveau toit. Ils espèrent tout de même retourner très vite dans leur maison pour retrouver enfin un minimum de quiétude.